

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
JORT N°59 DU 24/07/2001. Agrément CMF n° 00.388 du 14/09/2000
Siège Social : 10 bis – Avenue Mohamed V – 1001 Tunis

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2009, Univers Obligations SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2008 :

Un dividende de 4, 695 DT par action

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxes pour les personnes physiques ou morales, sera mis en paiement à partir du 29/05/2009 aux guichets de la Banque Tuniso-Koweitienne sis au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ou distribué sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29/05/2009. La soulte – montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière – est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaire auront jusqu'au jeudi 28 mai 2009 pour faire leur choix. Passé ce délai, le paiement des dividendes se fera automatiquement en actions